

D'ASSOUAN À NOUAKCHOTT, EN PASSANT PAR MALTE

ÉLÉMENTS POUR UNE HISTOIRE DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE EN AFRIQUE

Nathan Schlanger

*Institut national de recherches archéologiques préventives – INRAP, Paris
et RARI-University of the Witwatersrand, Afrique du sud.*

Il s'agit dans ce bref aperçu historiographique d'identifier quelques jalons qui me semblent importants pour le développement de l'archéologie préventive en général, et plus spécifiquement sur le continent africain. Même impartiale et incomplète, une telle rétrospective pourra contribuer à notre compréhension de l'histoire de l'archéologie, notamment dans ses dimensions opérationnelles, idéologiques et socio-économiques⁽¹⁾. En même temps, ces quelques lignes aspirent aussi à une certaine utilité pragmatique, à titre de précédent, de leçon ou d'élément de réflexion, lorsque nous nous penchons ensemble sur les perspectives actuelles et à venir de l'archéologie préventive en Afrique.

En cherchant à cerner le devenir de l'archéologie préventive en Afrique, admettons d'emblée que la notion d'Afrique (tout comme celle, ressuscitée récemment, de « l'homme africain ») est elle-même bien trop vaste et insaisissable. Elle recouvre non seulement une variété remarquable de conditions géopolitiques et environnementales, mais aussi, concernant plus particulièrement son archéologie, au moins deux niveaux de faits et de réalités bien distincts. À un premier niveau, cette diversité porte bien évidemment sur les découvertes archéologiques elles-mêmes, sur le

passé et les interprétations qui en sont proposées. Ainsi, depuis les années 1920 en Afrique australe et orientale, et plus encore à partir des années 1960 avec la redéfinition des « human origins » comme projet de recherche fédérateur, il est établi que l'Afrique est bel et bien le Berceau de l'humanité, premier foyer de son évolution biologique et de son développement culturel. Avec l'émergence des sociétés agricoles et sédentaires, pratiquant la métallurgie et le commerce, avec l'épanouissement des civilisations précoloniales, l'Afrique se révèle en effet riche de la plus longue séquence de cultures, de contacts matériels, d'échanges spirituels et de connections historiques de toutes sortes – que l'archéologie se fait fort de dévoiler et d'étudier.

Mais, à un autre niveau, une diversité toute aussi pertinente porte sur ce que l'on pourrait dénommer les « situations archéologiques » en Afrique, c'est-à-dire la gamme des conditions matérielles et intellectuelles dans lesquelles l'archéologie a été (et continue d'être) pratiquée, valorisée et mise en œuvre. Si à l'origine ces situations archéologiques sont essentiellement d'application ou d'inspiration européenne (d'où émane l'intérêt scientifique pour les vestiges matériels du passé), elles ont aussi variés considérablement en fonction de la durée et des caractéristiques des colonisations, de l'emprise et l'entreprise de leurs administrations, de la nature des passés qui sont sollicités et mis en avant, enfin de l'ensemble des enjeux culturels, patrimoniaux et identitaires,

(1) Cf. sur l'histoire de l'archéologie en Afrique Robertshaw (ed) 1990, Hassan 1999, Schmidt & Patterson 1995, Schmidt & McIntosh 1996, Schlanger 2002, 2004, 2006, et en général Schnapp 1993, Coxe 1997, Trigger 2006, Schlanger et Nordbladh (eds) 2007, ainsi que Brew 1961, Demoule (ed) 2007 sur l'archéologie préventive.

sans oublier ceux sociaux et économiques, dont l'archéologie a fait et continue de faire l'objet.

Ces quelques considérations préliminaires nous permettent d'ores et déjà d'apprécier à sa juste valeur un constat souvent méconnu : si l'archéologie en général est bel et bien de conception occidentale, c'est en Afrique qu'ont eu lieu les premières opérations planifiées et systématiques d'archéologie préventive. Récapitulons les faits avant d'en tirer quelques leçons.

LE SAUVETAGE D'ASSOUAN

C'est il y a cent ans précisément, en 1907, que les autorités égyptiennes entament des travaux d'élargissement du barrage d'Assouan sur la première cataracte du Nil, en Basse-Nubie. Il devient vite évident que le remplissage du nouveau réservoir jusqu'à 113 mètres au dessus du niveau de la mer et sur près de 250 kilomètres en amont ne manquera pas d'engloutir à jamais une quantité importante de sites et de vestiges. D'où le lancement et le financement par le ministère des travaux publics de plusieurs saisons de reconnaissance, d'inventaire et de fouilles sur les zones concernées. Cette mission, jusqu'alors sans précédent par son ampleur et son souci d'exhaustivité, fut confiée à l'égyptologue américain George A. Reisner et son équipe, qui en ont publié les résultats dans plusieurs volumes parus aux presses gouvernementales (Reisner & Firth 1910-1927).

L'Égypte et le Nil suivant leur cours, les pressions démographiques et économiques toujours accrues mènent les autorités à entreprendre à nouveau des grands travaux de gestion du fleuve, avec des implications archéologiques prévisibles et parfois (en 1929 par exemple) prises en compte. Mais c'est à partir de la moitié des années 1950, avec la décision de la république arabe unie d'Égypte d'ériger le haut barrage d'Assouan et d'élever le niveau du lac artificiel de quelques 60 mètres supplémentaires, que la question du sauvetage des vestiges archéologique en amont prend une dimension véritablement planétaire. L'histoire de la campagne internationale pour la sauvegarde des monuments de Nubie en Égypte

et au Soudan est bien connue (Save-Soderbergh 1992, Adams 1977). Sur fond de guerre froide (le barrage est de conception soviétique), de prospérité occidentale et de montée en puissance du « tiers-monde » en voie de développement et de décolonisation, le barrage et ses incidences archéologiquement néfastes cristallisent une prise de responsabilité humaniste et universaliste qui cherche à émerger du nadir de la deuxième guerre mondiale. Une campagne de mobilisation scientifique et financière est donc lancée dès 1960 sous l'égide de l'UNESCO. Avec l'appui d'une cinquantaine d'États et un budget global de 80 millions de dollars, une pléthore de missions archéologiques internationales œuvrent deux décennies durant à la prospection, la localisation, l'enregistrement, la fouille et la publication de plusieurs millions d'artefacts provenant de centaines de sites de la Nubie – dont, parmi les plus médiatiquement emblématiques, le sanctuaire d'Isis sur l'île de Philae et le temple de Ramsès II à Abu Simbel, tous deux sauvés des eaux, démontés, reconstruits et aménagés à nouveau, grâce à la jointe mobilisation de la solidarité internationale et de la technologie moderne à la rescousse d'une grande et antique civilisation.

Le sauvetage d'Assouan constitue donc, on l'aura compris, un véritable « lieu de mémoire » de l'archéologie préventive – et ceci à plusieurs titres.

DE LA COORDINATION

En premier lieu, ce sauvetage nous montre toute l'importance d'une coordination et d'une administration centralisée. En 1907 et plus encore en 1957, ce mode de gestion paraît indispensable pour mesurer l'ampleur de la tâche, y affecter les moyens financiers et humains nécessaires, et la mener à bien. La pertinence d'une telle « main visible » est d'ailleurs bien perceptible autour des autres grandes campagnes fondatrices de l'archéologie préventive, et notamment celles qui ont précédé les travaux de modernisation de l'Union Soviétique des années 1920', les œuvres d'assainissement des polders hollandais dans l'entre deux guerres, les barrages et digues de la Tennessee Valley Authority durant la récession

des années 1930', ou encore ceux du Missouri-Mississippi River Basin dès 1946.

Mais dans le cas d'Assouan, qui fait justement figure de précurseur, il nous faut absolument garder en vue le contexte colonial de la situation archéologique en question. Certainement en 1907, lorsque l'administration égyptienne est partagée entre tutelle britannique et législation ottomane, il est des difficultés qui ne se manifestent pas ou prou, ou en tout cas autrement qu'en métropole. Plus généralement, il est de la nature du régime colonial que des questions de propriété privée, d'expropriation, d'indemnités, de financements, d'aménagements, de maîtrise d'ouvrage, d'autorisations, de consultations, de recours, etc. etc. soulèvent des préoccupations moindres, voire négligeables, et en tout cas vite surmontées par l'omnipotence, l'arbitraire ou la bureaucratie des autorités en place. Ce manque d'encombre à l'exercice du pouvoir colonial est plus flagrant encore en Afrique sub-saharienne, qui vit dans les premières décennies du XX^e siècle sa première vague de développement infrastructurel : ports, chemins de fer, réseaux routiers, barrages, mines et travaux d'assainissements, sans oublier divers projets d'urbanisme, tous exemplifiant cette volonté d'ouverture et de désenclavement du continent et de ses ressources par ses administrateurs impériaux souvent bienveillants, labeur africain à l'appui et capital européen à l'affut (cf. Hailey 1938, Headrick 1981, Adas 1989, Manning 1998).

Pour ce qui est de l'archéologie, constatons que les possessions européennes outre-mer ont su bénéficier de mesures explicites de protection centralisées du patrimoine, souvent en préalable à leur introduction plus délicate en métropole : que l'on pense ici au « Archaeological Survey of India » (dès 1861) au « Bushmen relics Act » (1911), ou aux régimes de protection instaurés en Afrique du nord dans les années 1920 et 30.

DE LA CONNAISSANCE

Centralisation et légitimité à part, le sauvetage d'Assouan illustre aussi tout l'intérêt que peut présenter une grande échelle d'intervention pour la connaissance scientifique du passé. Cette

planification archéologique permet en particulier d'avancer au delà de l'aspect souvent aléatoire et non cumulatif des découvertes fortuites. De telles trouvailles ont en effet été faites de tout temps : il est presque inévitable que tous travaux de creusement ou de terrassement sur des terrains précédemment habités mettent au jour des vestiges et des monuments. Simplement déblayés ou réutilisés, mais parfois aussi extraits et recherchés comme de précieux trésors, ces vestiges inspirent aussi à certains une soif de connaissances et d'appropriation : tels ces architectes égyptiens ou mésopotamiens soucieux de bâtir leurs temples sur l'emplacement d'autres plus anciens, tels ces antiquaires de la Renaissance qui reconstituent par leurs trouvailles un passé à la gloire de leurs princes. De même, la contribution scientifique de ces découvertes fortuites est manifeste : on sait tout ce que notre connaissance de l'âge de la pierre, par exemple, doit aux progrès matériels de la révolution industrielle en Europe, aux carrières et aux chemins de fers qui ont exposé dans leurs sections profondes la haute antiquité de l'humanité. Il en va de même en Afrique, où il apparaît clairement à travers les publications et les archives des pionniers de la discipline (tels Dart, Van Riet Lowe, Colette, Leakey ou Clark) que des découvertes faites lors de travaux d'ingénierie, de mines, de constructions de ponts et chaussés ont joué un rôle primordial dans l'établissement de la séquence préhistorique africaine (cf. Schlanger 2002, De Maret et al., ce numéro).

Les expéditions archéologiques spécifiquement programmées, par exemple aux grottes de Sterkfontein, à Kalambo Falls ou à Oldovai Gorge, permettent bien sûr de contrebalancer l'aspect ponctuel ou non-représentatif de la découverte fortuite dont elles prennent souvent la relève. C'est d'autant plus le cas pour l'archéologie préventive : même si ce n'est pas elle mais plutôt le tracé de l'aménagement qui détermine l'emplacement des prospections et des fouilles à réaliser, la vaste étendue et large échelle des opérations menées, ainsi que les moyens souvent considérables mis en œuvre, permettent d'inscrire les découvertes et les sites, ainsi que d'autres sites et territoires, leurs environnements et les liens entre eux sur un canevas historique infiniment mieux

fourni et quadrillé, particulièrement apte à répondre à des problématiques en cours et en susciter de nouvelles. Pour ce qui en est d'Assouan, il est notoire que nos connaissances archéologiques de la Nubie (maintenant submergée) surpassent en quantité et qualité celles de toutes les autres provinces du Nil – tel le paléolithique nubien, dont les sites et les environnements ont été particulièrement bien étudiés et publiés par les missions polonaises, américaines et belges qui ont collaboré à leur sauvetage (cf. Wendrof & Schild 1976, Vermeersch 2000, 2002).

DU PATRIMOINE MONDIAL

Cependant, aussi valides et passionnantes soient-elles, de telles connaissances archéologiques – sur, disons, les stratégies d'approvisionnement en silex et les techniques de débitage au Paléolithique moyen du Wadi Halfa – étaient probablement secondaires ou dérivées par rapport au *Weltanschauung* qui avait motivé leur production. En comparaison avec les campagnes précédentes, les missions internationales des années 60 à 80 démontrent une diversité bienvenue de buts et de méthodes, et dépassent fort heureusement l'engouement disciplinaire pour les seuls tombes et temples des anciens. Toujours est-il que c'est bel et bien pour la sauvegarde du « patrimoine mondial » que la campagne d'Assouan avait été lancée et orchestrée – avec d'ailleurs tant de succès que l'UNESCO en a tout naturellement profité pour affiner son objet et affirmer sa vocation. Les histoires officielles de l'organisation montrent bien que cette campagne fut pour elle l'occasion de rationaliser, d'administrer et de propager cette notion de « patrimoine mondial », c'est-à-dire les divers œuvres, éléments, ensembles, sites et paysages dotés d'une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de l'histoire, de l'art ou de la science. Cette définition est désormais inscrite dans le texte de la « Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel » de 1972, avec sa dizaine de critères de valeur (plusieurs fois amendés) et sa célèbre liste, riche à présent de plus de 850 biens culturels, naturels ou mixtes.

La remarquable implantation de ce statut de « patrimoine mondial » dans les mœurs et les éthiques de la planète entière, le prestige de son attribution, la visibilité de ses retombées touristiques, économiques et identitaires, en font l'un des plus solides piliers de toute politique de gestion du patrimoine culturel et archéologique. Ce qui n'a jamais empêché des questions et des critiques constructives de se soulever, notamment sur la détermination et l'envergure de cette « valeur universelle exceptionnelle ». Pour ce qui concerne Assouan, et à la suite de nos considérations antérieures, ne pourrait-t-on pas en effet se demander s'il ne s'agit pas là d'une valeur toute relative, reflet d'un certain goût élitiste pour le monumental ostentatoire et despotique, voulue universelle par des bailleurs de fonds occidentaux cherchant à récupérer un foyer formateur de leur civilisation ? Si l'insinuation est en tous points abusive, et si l'on ne saurait aucunement douter de la sincérité de l'ensemble des intéressées, il n'en reste pas moins que l'UNESCO elle-même a beaucoup agi par la suite pour revaloriser le patrimoine inscrit sur sa liste, pour le rendre plus englobant encore et plus riche de multiples significations pour l'humanité toute entière.

EN PASSANT PAR MALTE

Du point de vue de l'archéologie préventive, la notion de « patrimoine mondial » telle qu'échafaudée autour des colosses d'Abou Simbel présente un défi supplémentaire. Même dans sa version la plus inclusive, c'est tout logiquement l'exclusivité du chef d'œuvre unique et exceptionnel qui est mis en avant, le fait qu'il n'y en n'ait pas un autre, que tout péril ou engloutissement de ce legs précieux serait à jamais une perte irréparable pour les générations à venir. Or l'archéologie préventive opère presque inmanquablement à un niveau de signification autre, moins dramatique ou exalté : pour mieux en parler, pour expliquer sa démarche et sa pertinence, pour confirmer sa nécessité et sa mission, il lui faut un discours plus adapté.

LA MODERNITÉ DE L'ARCHÉOLOGIE PRÉVENTIVE

C'est bien à la « masse » de l'iceberg patrimonial, pour ainsi dire, à sa partie encore enfouie, plutôt volumineuse et souvent encombrante, que l'archéologie préventive a affaire : non pas aux rares sites bien listés, protégés et valorisés, mais aux autres 98 % plus anodins, ceux que l'on rencontre plus ordinairement lorsque l'on perturbe le sol des villes et des campagnes pour y construire des autoroutes et des réseaux ferrés, y dégager des pistes d'atterrissage et des plateformes portuaires, y creuser des tunnels et des canaux, y enfoncer des pipelines, des pylônes, des trous d'égouts, des parkings souterrains⁽²⁾.

Ces diverses trouvailles archéologiques (nombre d'aménageurs et d'élus en font d'ailleurs la remarque) ne méritent souvent aucune mesure de valorisation et de promotion particulière même à l'échelle nationale ou régionale, et il en va autant pour leurs inscriptions sur des listes, même complémentaires ou putatives. D'ailleurs, sauf très (trop) rares exceptions, ces sites et vestiges une fois étudiés se seront pas sauvegardés ni aménagés in situ pour les rendre accessibles et visitables, mais feront plutôt place aux travaux d'infrastructures et aménagements anticipés. Il n'empêche que la détection de ce patrimoine « ordinaire », sa fouille, son enregistrement, puis son étude scientifique et sa publication spécialisée représentent à la fois une urgence et une nécessité pour notre meilleure connaissance du passé. L'archéologie contemporaine ne se limite aucunement au monumental et au précieux, aux belles-pièces, aux temples et aux tombeaux qui ont d'antan motivé la discipline – et qui continuent aujourd'hui de captiver l'imagination d'une partie du grand public (sans parler de la rapacité de divers pilliers, « collectionneurs », et « marchands d'art »). L'archéologie aujourd'hui cherche plutôt à reconstruire et à comprendre les

(2) Ce qui n'empêche pas que des opérations d'archéologie préventive se déroulent aussi sur des sites de valeur plus exceptionnelle. Mentionnons par exemple, parmi les récentes opérations de l'Inrap en France, celles du château des Comtes de Toulouse, le champ de mégalithes de Belz, la cour de jeux de paume au palais de Versailles, ou encore le trésor de monnaie de l'âge du Fer mis à jour à Laniscat (Côtes-d'Armor). Cf. www.inrap.fr.

sociétés humaines, leurs territoires et leurs environnements dans leur intégralité, c'est-à-dire en englobant aussi tous les aspects de la vie quotidienne des populations passées, tels les pratiques agricoles et le traitement du bétail, les techniques de productions artisanales, les réseaux de commerce et d'échanges, les modes d'occupation et de modification du paysage, les taux de mortalités adultes et enfantines, les causes de la déforestation et les effets de la désertification, et ainsi de suite.

Et pour mieux appréhender tout cela, c'est notamment vers des démarches statistiques et analytiques que s'oriente l'archéologie contemporaine, vers la patiente accumulation et corrélation de données diverses et entrecroisées, glanées sur des vastes territoires en recoupant méthodes et disciplines – des graines de pollen, des assemblages de haches polies, des sections géomorphologiques, des courbes d'isotopes, des traitements de parchemins, des séquences d'ADN, des traces d'ocre et d'hématite, des superpositions de foyers, des cartons pleins de tessons céramiques, des esquilles et des éclats de silex bruts de retouche, des sacs de microfaune préalablement lavée et triée – en somme une masse de données soigneusement collectées sur une grande quantité de sites dont la « valeur universelle exceptionnelle » réside plutôt dans leur richesse et diversité cumulative, dans la possibilité qu'elles offrent d'engager des études comparatives et synthétiques dans le cadre d'une vision plus globale et compréhensive de l'humanité et de son histoire.

CONVENTION À L'APPUI

C'est pour l'essentiel à cet état d'esprit que répond, en Europe, la Convention de Malte – cette « Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) » du Conseil de l'Europe, rédigé à La Valette, Malte, le 16 janvier 1992 et ratifiée depuis par la plupart des pays européens⁽³⁾. Dans ses grandes lignes, la convention rappelle que l'intégralité du patrimoine archéologique constitue un élément essentiel pour la connaissance du passé

(3) Voir le texte complet de cette convention en fin de ce numéro.

des civilisations, source de mémoire collective et instrument d'étude historique et scientifique. Ce patrimoine appartient à l'ensemble des citoyens, d'aujourd'hui et de demain. La convention constate néanmoins que l'augmentation effrénée de grands travaux d'aménagement et d'infrastructure (avec d'autres risques naturels ou humains) font peser sur l'ensemble du patrimoine archéologique européen une grave menace de dégradation et de destruction irrévocable.

Affirmant ainsi la nécessité de l'archéologie préventive, la Convention de Malte appelle à instaurer des procédures de contrôle administratif nécessaires pour inventorier et protéger ce patrimoine mis en danger, et aussi pour s'assurer que toutes études, prospections, fouilles et autres interventions sont entreprises de manière scientifique, par des personnes qualifiées et spécialement habilitées (Article 3). La convention insiste donc sur la nécessité d'intégrer les préoccupations de sauvegarde archéologique dans les politiques plus générales d'aménagement urbain et rural. Prenant compte des besoins respectifs de l'archéologie et de l'aménagement du territoire, cette conservation intégrée implique la participation d'archéologues à tous les stades de planification et d'exécution de travaux d'aménagement et d'infrastructures afin d'assurer, le cas échéant, la modification des plans d'aménagement susceptibles d'affecter le patrimoine archéologique, et surtout l'octroi du temps et des moyens suffisants pour effectuer une étude scientifique convenable des vestiges archéologiques identifiés, avec publications des résultats (Article 5). Enfin, pour ce qui est du financement de ces diverses activités de recherche archéologique, la convention appelle à prévoir un soutien financier des pouvoirs publics, mais aussi à accroître les moyens matériels de l'archéologie préventive en assurant que l'ensemble des coûts soient pris en charge et intégrés dans les budgets des travaux d'aménagements publics ou privés (Article 6).

Depuis son lancement il y a 15 ans, et depuis son implémentation graduelle par la grande majorité des pays européens, la Convention de Malte est une pierre angulaire solide pour l'archéologie contemporaine en Europe. En associant archéologie et développement, la convention a

profondément modifié le paysage scientifique, académique, socio-professionnel et économique de la discipline, ainsi que sa présence et sa visibilité citoyenne. Dans ses déclinaisons nationales à travers l'Europe, la convention a su faire intégrer l'archéologie dans des considérations d'aménagement du territoire, pour le bien collectif et sur le long terme. Elle a aussi aidé à faire reconnaître l'archéologie par un grand nombre d'aménageurs, qui ont compris l'intérêt de la chose, et qui savent éventuellement en faire répercuter auprès des usagers, des consommateurs et des citoyens les coûts en réalité fort modestes – en moyenne 1 % des coûts de chantiers où des opérations d'archéologie préventive s'avèrent nécessaires, et plus généralement 0.1 % du budget BTP national.

CONCLUSIONS - VERS NOUAKCHOTT

Si, dans ses grandes lignes, la Convention de Malte (avec d'autres mesures, telle la directive européenne de 1997 sur les études d'impact) donne à ses signataires européens un cadre satisfaisant pour la pratique de l'archéologie et la protection du patrimoine, n'en serait-il pas de même à l'échelle mondiale, pour l'ensemble des pays et des continents en voie de développement ?

Certes, bien de contraintes économiques, juridiques et politiques se présentent encore à une telle extension. Confrontés à d'autres problèmes plus immédiats, de travaux publics, d'infrastructure, d'emplois, d'éducation et de santé, les pays émergents en Afrique, par exemple, ne peuvent pas tous se permettre de faire de l'archéologie préventive une de leurs priorités actuelles. Il n'empêche qu'il faut que leurs élus et décideurs comprennent dès maintenant que la protection du patrimoine archéologique n'est pas un frein au développement socio-économique, mais bien un moteur ou du moins une contribution à la construction d'un meilleur futur, et qu'il ne faut pas oblitérer sous le macadam du progrès les ressources fragiles que sont les vestiges matérielles de l'histoire des nations et des communautés, y compris les vestiges qui ne sont pas inscriptibles sur quelque liste

et qui sont néanmoins dignes d'étude et de mise en mémoire. Les premiers à comprendre ceci sont, justement, les diverses compagnies multinationales, agences de développement et bailleurs de fonds qui de nos jours intègrent de mieux en mieux l'idée de développement soutenable, mais qui ont encore un chemin à parcourir pour adap-

ter leurs pratiques et leurs budgets à cette prise en compte du passé dans la construction de l'avenir. D'où l'appel de Nouakchott pour l'archéologie préventive en Afrique, les principes et les mesures concrètes qui vont l'accompagner⁽⁴⁾.

4- Cf. plus loin dans ce numéro.

Bibliographie

- Adams W.Y. 1977, *Nubia: corridor to Africa*, London, Allen Lane
- Adas M. 1989, *Machines as the Measure of Men. Science, Technology and Ideologies of Western Dominance*, Ithaca, Cornell University Press.
- Brew J.O. 1961, "Emergency Archaeology: Salvage in Advance of Technological Progress" *Proc. Am. Phil. Soc.* 105:1-10.
- Coye N. 1997, *La préhistoire en parole et en acte. Méthodes et enjeux de la pratique archéologique (1830 - 1950)*, Paris, L'Harmattan.
- Demoule J-P. (dir) 2007, *L'archéologie préventive dans le monde. Apports de l'archéologie préventive à la connaissance du passé*, Paris, La Découverte.
- Hailey, Lord 1938, *An African Survey*, Oxford, Oxford University Press.
- Hassan F. A. 1999, "African Archaeology: The Call of the Future", *African Affairs* 98:393-406.
- Headrick D. 1981, *The Tools of Empire*, Oxford, University Press.
- Manning P. 1998, *Francophone Sub-Saharan Africa, 1880 – 1995*, Cambridge, University Press.
- Reisner G. A, & Firth, C. M., 1910-1927, *The archaeological survey of Nubia. Reports for 1907-1911*, Cairo, Government Printing
- Robertshaw P. (ed) 1990, *A History of African Archaeology*, London, J. Currey.
- Save-Soderbergh T. 1992 *Victoire en Nubie. La Campagne internationale de sauvegarde d'Abou Simbel, de Philae et d'autres trésors culturels*, Paris, UNESCO.
- Schlanger N. 2002, "Making the past for South Africa's future. The prehistory of Field-Marshal Smuts", *Ancestral Archives. Explorations in the History of Archaeology*, section spéciale du journal *Antiquity*, Vol 76; 200-209.
- Schlanger N. 2004, "Archéologie coloniale et identité nationale en Afrique australe – hier et aujourd'hui", in *Archéologie et sciences de l'antiquité. Cahier des thèmes transversaux ArScAn IV* (2002/3), pp. 93-97.

- Schlanger N. 2006, «Un berceau pour l'humanité ? Parcours d'illusions et d'espoirs», *Nouvelles de l'archéologie* 101;12-15.
- Schlanger N. & Nordbladh J. (eds) 2007, *Archives, Ancestors, Practices. Archaeology in the Light of its History*, Berghahn Books, Oxford, New York.
- Schmidt P.R. & McIntosh R. (eds) 1996, *The Plundering of Africa's Past*, James Currey, London.
- Schmidt P.R. & Patterson T. (eds) 1995, *Making Alternative Histories: The Practice of Archaeology and History in Non-Western Settings*, School of American Research, Santa Fe.
- Schnapp A. 1993, *La conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Paris, Carré.
- Trigger, B. 2006, *A History of Archaeological Thought*, Cambridge, Cambridge University Press (2eme ed).
- Vermeersch P.M. 2000 (dir), *Palaeolithic Living Sites in Upper and Middle Egypt*, Catholic University of Leuven.
- Vermeersch P.M. 2000 (dir), *Palaeolithic Quarrying Sites in Upper and Middle Egypt*, Catholic University of Leuven.
- Wendorf F. & Schild R. 1976, *The Prehistory of the Nile Valley*, 1976, New York, Academic Press.